OPPORTUNITÉ

OCTOBRE 2023

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le « Garant » ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-[1]). L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance[2].
- **Période de commercialisation :** du **4 septembre 2023 au 13 octobre 2023**. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance vie ou de capitalisation[3] et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400JNE5**
- **Produit réservé à une clientèle présente en France.**

Communication destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF 2 2014/65/UE[4].
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
(3) La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.
(4) Directive 2014/65/UE du 14 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et de tous ses textes subséquents.

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT

OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance de l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return® (ISIN : FR0012663334) (nommé ci-après « l'Indice » ou le « Sous-Jacent »), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5,00 % par an.
- À partir de la fin du 4e trimestre un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 1,875 %(1) par trimestre écoulé soit 7,50 %(1) par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale(2), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial à une Date de Constatation Trimestrielle.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial(1) majoré d'un gain final de 75,00 %(1), soit 1,875 % par trimestre écoulé, équivalent à 7,50 % par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale(2), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale(2).
  - Un remboursement du Capital Initial(1), si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale(2).
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale(2).

OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 est un Titre de créance pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023, soit 1 000 euros. À toutes les Dates de Constatation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.** Les gains sont versés sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation**. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 13 octobre 2023 jusqu'à la Date d'Échéance (le 20 octobre 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 13 octobre 2023 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

Avantages et inconvénients

Avantages

- De la fin du 4e trimestre à la fin du 39e trimestre, si à une Date de Constatation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son **Capital Initial[1] majoré d'un gain de 1,875 %[1] par trimestre écoulé**, équivalent à 7,50 %[1] par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale[2].

- À l'échéance des 10 ans, si OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[2], l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial[1] augmenté d'un gain final de 75,00 %[1], soit 1,875 % par trimestre écoulé, correspondant à 7,50 % par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale[2].**

- À l'échéance des 10 ans, si OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un r**emboursement de l'intégralité de son Capital Initial**[1], si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale[2].

Inconvénients

- OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale[2], le niveau de l'Indice est inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation d'OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00 % et de 97,00 %.

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 trimestres à 40 trimestres soit de 1 an à 10 ans.

- L**e gain maximum de l'investisseur est limité à 1,875 %[1] par trimestre écoulé, soit 7,50 %[1] par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale[2]**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

- **L'Indice est un indice "décrement" et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, et diminué d'un montant forfaitaire de 5,00 % par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.**

Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes» de la présente brochure). Le Titre de créance OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
Risque de volatilité, risque de liquidité : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent : Euronext Paris S.A., l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces circonstances exceptionnelles l'Agent de Calcul pourra calculer le niveau du Sous-Jacent conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, remplacer le niveau du Sous-Jacent concerné par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient éventuellement faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT

Mécanismes de remboursement

Détermination du niveau de l'Indice

Le Niveau Initial est déterminé par son niveau de clôture à la date du 13 octobre 2023.

Mécanisme trimestriel de remboursement automatique anticipé

De la fin du 4e trimestre à la fin du 39e trimestre, si à une Date de Constatation Trimestrielle(1), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit(2) à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante(1) :

L'intégralité du Capital Initial **+** Un gain de 1,875 % par trimestre écoulé depuis l'origine soit 7,50 % par année écoulée

soit un TRA brut(3) maximum de 7,31 %(5) et un TRA net(4) maximum de 6,24 %(5)

- Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 s'arrête. Sinon, si à une Date de Constatation Trimestrielle(1), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 se poursuit jusqu'à la prochaine Date de Constatation Trimestrielle ou à la Date de Constatation Finale(1).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 13 octobre 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de l'Indice une dernière fois.

- Si le niveau de l'Indice est **strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit(2) le 20 octobre 2033 :

  Son Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
  Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

- Si le niveau de l'Indice est **strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit(2) le 20 octobre 2033 :

  L'intégralité du Capital Initial

  Soit un TRA brut(3) de 0,00 % et un TRA net(4) de -1,00 %.

- Si le niveau de l'Indice est **supérieur ou égal à 97,00 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit(2) le 20 octobre 2033 :

  L'intégralité du Capital Initial **+** Un gain final de 75,00 % soit 1,875 % par trimestre écoulé soit 7,50 % par année écoulée

  soit un TRA brut(3) de 5,74 % et un TRA net(4) de 4,68 %

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).
(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
(5) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 7,50 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (soit le 21 octobre 2024).

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

Résumé du mécanisme

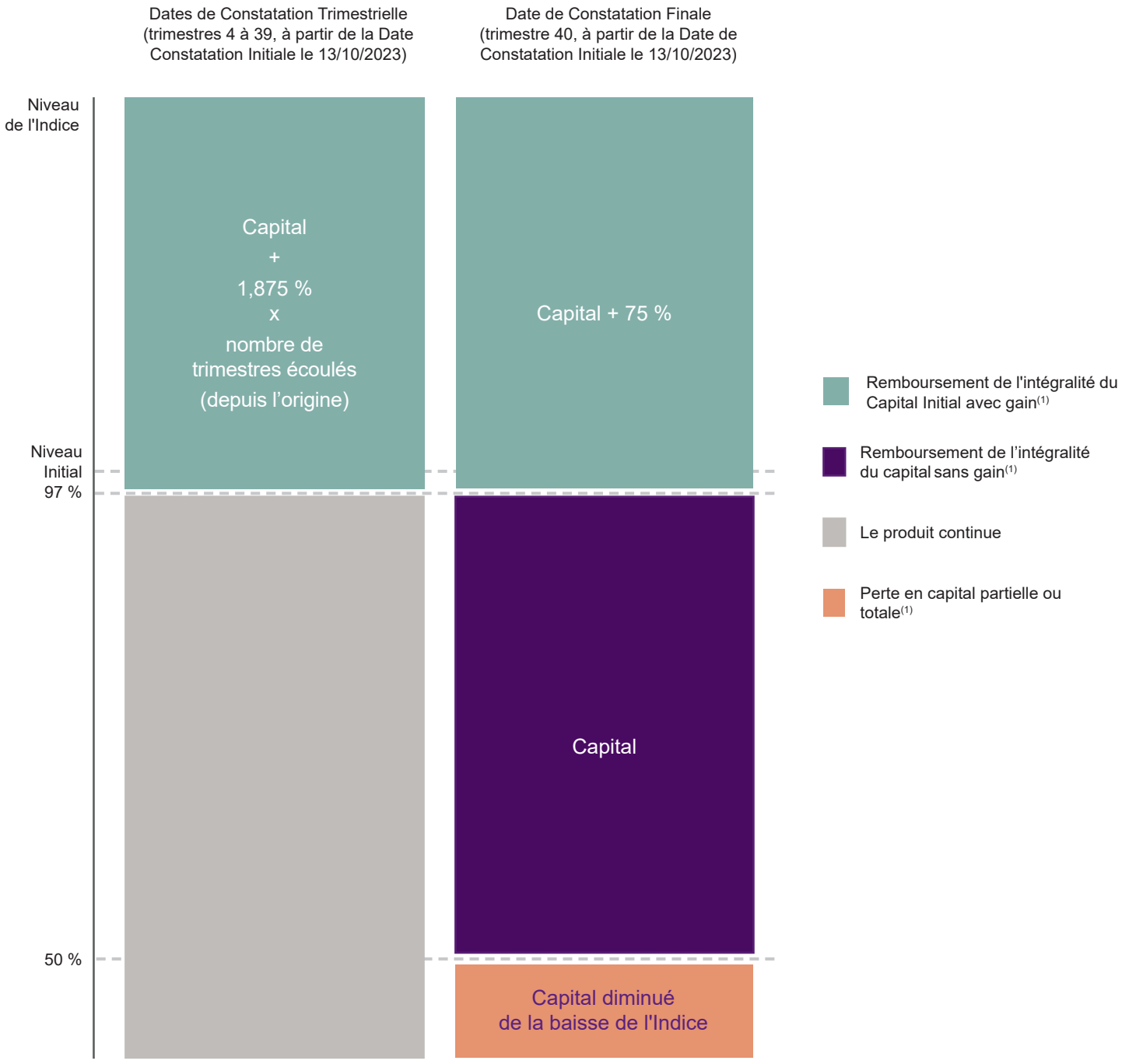

Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du Titre de créance jusqu'à son remboursement final.

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

Illustrations du mécanisme de remboursement

Niveau de l'Indice par rapport à son niveau Initial

Seuil de perte en capital à l'échéance (50 %)

Seuil de remboursement automatique anticipé et seuil de remboursement avec gain à l'échéance (97 %)

Remboursement final

Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

Scénario défavorable : forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 50 %)

- À chaque Date de Constatation Trimestrielle(3), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date de Constatation Finale(3), le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Echéance(3), 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice, soit une perte de 55 %.
- Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50 % à la Date de Constatation Finale(3), la perte en capital serait supérieure à 50 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut(1) : -7,65 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net(2) : -8,58 %

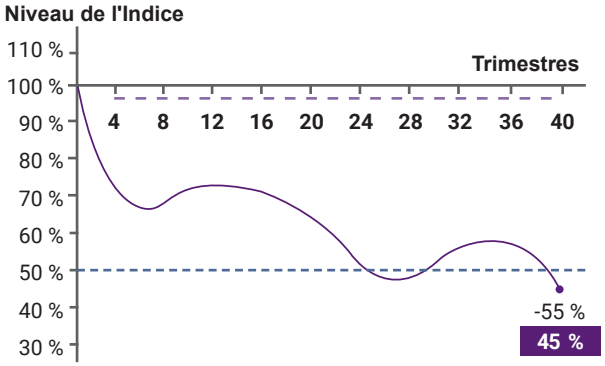

Scénario intermédiaire : baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure ou égale à 50 %)

- À chaque Date de Constatation Trimestrielle(3), le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 97,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Echéance(3), l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut(1) : 0,00 % (contre -3,49 % pour l'Indice)
TRA net(2) : -1,00 %

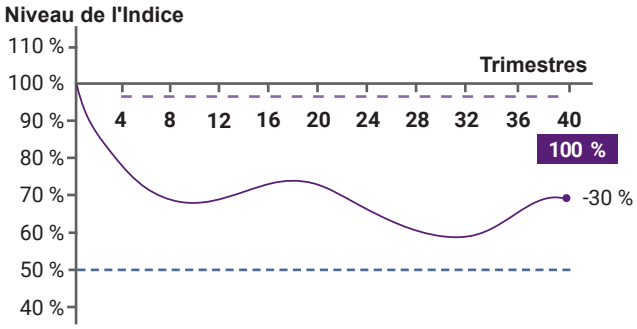

Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse de l'Indice en fin du 4e trimestre, à partir de la Date de Constatation Initiale le 13/10/2023)

- À la 1re Date de Constatation Trimestrielle(3), soit à la fin du 4e trimestre, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la 1er Date de Remboursement Automatique Anticipé(3), son Capital Initial augmenté d'un gain de 1,875 % par trimestre écoulé soit 7,50 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la performance de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 107,50 % du Capital Initial
TRA brut(1) : 7,31 % (contre 19,47 % pour l'Indice)
TRA net(2) : 6,24 %

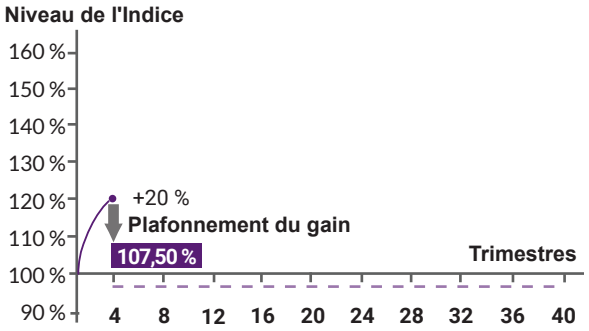

Information importante : la valorisation d'OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates de Constatation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de 97,00 % de son Niveau Initial, et à la Date de Constatation Finale, s'il est proche de 50,00 % et 97,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

(1) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

L'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return®

Présentation de l'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return®

L'indice CAC Large 60 EWER® est un indice sponsorisé par Euronext Paris S.A., lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est un indice « décrement », il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 2,96 %. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

L'indice CAC Large 60 EWER® (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334) est accessible entre autres sur le site https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0012663334-XPAR, ainsi que sur différents sites d'informations financières comme sur le site de Boursorama : https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/1rPCLEWE/.

Évolution historique et simulée de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return

L'indice CAC Large 60 EWER® a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Évolution historique et simulée de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return entre le 19 juillet 2013 et le 21 juillet 2023

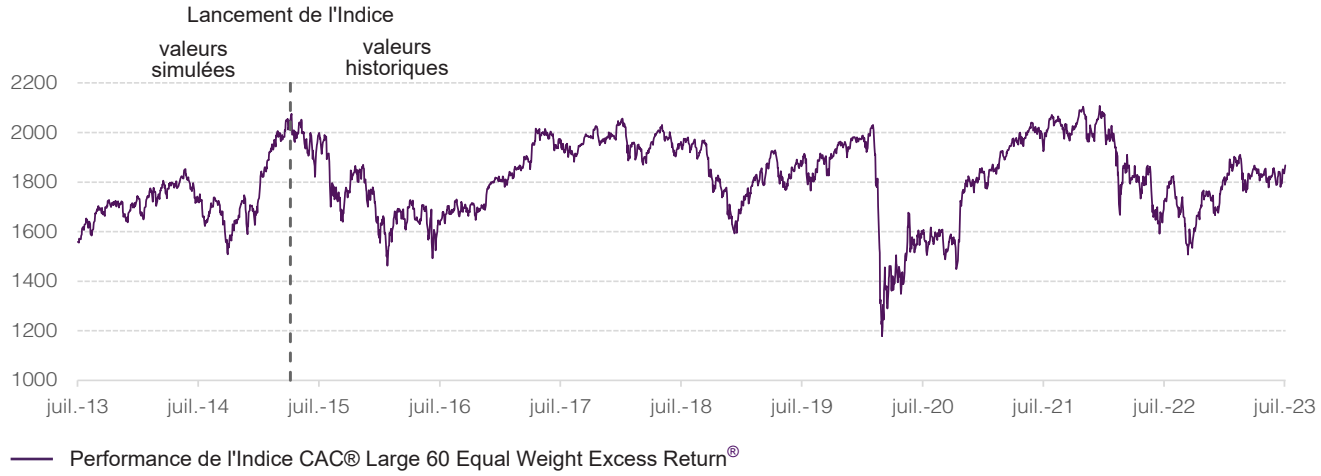

Source : Bloomberg, du 19/07/2013 au 21/07/2023

Valeurs présentes dans l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return

Accor SA	Bureau Veritas SA	Euronext NV	Pernod-Ricard SA	Stellantis NV
Aéroports de Paris	Capgemini SE	Forvia	Publicis Groupe SA	STMicroelectronics NV
Air France-KLM	Carrefour SA	Gecina SA	Rémy Cointreau SA	Teleperformance
Air Liquide SA	Compagnie de Saint-Gobain	Getlink SE	Renault SA	Thales SA
Airbus SE	Crédit Agricole S.A.	Hermès International	Rexel SA	TotalEnergies
Alstom SA	Danone	Kering	Safran SA	UBISOFT Entertainment
ArcelorMittal SA	Dassault Systemes SA	Klepierre SA	Sanofi	Unibail-Rodamco-Westfield
Arkema SA	Edenred	Legrand SA	Sartorius Stedim Biotech	Valeo SE
AXA SA	Eiffage SA	L'Oréal SA	Schneider Electric SE	Veolia Environnement SA
bioMérieux	Engie SA	Michelin	Société Générale	Vinci SA
BNP Paribas	EssilorLuxottica SA	Moet Hennessy Louis Vuitton SA	Sodexo	Vivendi SA
Bouygues SA	Eurofins Scientific	Orange SA	Solvay SA	Worldline SA/France

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 16 juin 2023

NATIXIS WEALTH MANAGEMENT

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400JNE5
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : AA-). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 4 septembre 2023 (9h00 CET) au 13 octobre 2023 (17h00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	L'indice CAC Large 60 Equal Weight Excess Return® (code Bloomberg : CLEWE Index), dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Emission	99,90 % de la Valeur nominale.
Prix de Commercialisation	Le prix de Commercialisation commencera à 99,90 % de la Valeur nominale, le 4 septembre 2023 et progressera linéairement pendant la Période de Commercialisation pour atteindre 100 % le 13 octobre 2023. - Du 04/09/2023 au 07/09/2023 : 99,90 % - Du 08/09/2023 au 10/09/2023 : 99,91 % - Du 11/09/2023 au 14/09/2023 : 99,92 % - Du 15/09/2023 au 18/09/2023 : 99,93 % - Du 19/09/2023 au 21/09/2023 : 99,94 % - Du 22/09/2023 au 25/09/2023 : 99,95 % - Du 26/09/2023 au 29/09/2023 : 99,96 % - Du 30/09/2023 au 02/10/2023 : 99,97 % - Du 03/10/2023 au 06/10/2023 : 99,98 % - Du 07/10/2023 au 10/10/2023 : 99,99 % - Du 11/10/2023 au 12/10/2023 : 100,00 %
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres de créance. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	04/09/2023
Date de Constatation Initiale	13/10/2023
Dates de Constatation Trimestrielle	Le 13 de chaque trimestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 13 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 14 octobre 2024 (inclus) et jusqu'au 13 juillet 2033 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Trimestrielle, à partir du 21 octobre 2024 (inclus) et jusqu'au 20 juillet 2033 (inclus). Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date de Constatation Finale	13/10/2033
Date d'Échéance	20/10/2033
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation et comptes-titres

NATIXIS
WEALTH MANAGEMENT

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Natixis Wealth Management, le distributeur qui commercialise le produit OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation , et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. OPPORTUNITÉ OCTOBRE 2023 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 23-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 31 août 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400JNE5/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT®

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Natixis Wealth Management
115, rue Montmartre - CS 21818 75080 Paris CEDEX 2 - Tél : +33 (0) 1 58 19 70 00 - https://www.wealthmanagement.natixis.com
Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 166 117 719,46 euros - 306 063 355 RCS Paris - TVA : FR 08 306 063 355
Courtier d'assurances n° ORIAS 07 006 332 - Siège social : 115, rue Montmartre 75002 Paris
Titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME
Date de rédaction de la brochure : 25 août 2023